



SEANCE DU 23 janvier 2023

L'an 2023, le 23 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102

Membres présents : 60

Pouvoir : 1

Excusés : 23

Membres votants : 61

OBJET : ADHESION NOUVELLE COMMUNE AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative,

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »,

Vu la délibération du comité syndical du 24 janvier 2020 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matières d'efficacité énergétique,

Vu la délibération n°8 du Comité Syndical du 8 mars 2021 portant sur la constitution de ce groupement avec la désignation des membres

Vu la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement,

N° Insee	Membre	Date de délibération
	COLLEGE LES PERRIERES	08/12/2022
	COLLEGE DE JASTRES	13/12/2022
	COLLEGE LE LAOUL	30/11/2022
	COLLEGE ALBERT MERCOYROL	29/11/2022
	COLLEGE CHARLES DE GAULLE	28/11/2022
	COLLEGE DU VIVARAIS	Sous réserve de délibération
	COLLEGE JOSEPH DURAND	29/11/2022
	COLLEGE ALEX MEZENC	Sous réserve de délibération
	COLLEGE DE VENTADOUR	10/11/2022
	COLLEGE DE L'EYRIEUX	29/11/2022
	COLLEGE MARCEL CHAMONTIN	29/11/2022
	COLLEGE PIERRE DELARBRE	28/11/2022
	COLLEGE LABOISSIERE	29/11/2022
	COLLEGE LES TROIS VALLEES	30/11/2022
	COLLEGE HENRI AGERON	30/11/2022
	COLLEGE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE	06/12/2022

AR Prefecture

007-250700358-20230123-2023020-DE
Reçu le 25/01/2023

	COLLEGE DE LA VALLEE DE LA BEAUME	29/11/2022
220700017	Département de l'Ardèche	16/12/2022
200041366	COM COM RHONE CRUSSOL	01/12/2022

Il appartient au comité syndical d'entériner les demandes des communes membres.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical,
-Prend acte des demandes d'adhésion des membres au groupement d'achat d'énergie du SDE 07.



Extrait certifié conforme,

Le Président
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le